

Nomination de Carinne Brouillon (60 ans) en tant qu'administratrice indépendante⁽¹⁾

Formation

1990 Institut de Pharmacie Industrielle de Lyon, Lyon, France, Marketing Management
1990 Faculté de Pharmacie de Lyon, Lyon, France, PharmD

Expérience professionnelle

2018-2024 Boehringer Ingelheim, Allemagne
2020-2024 Head of Human Pharma, Membre du conseil d'administration
2018-2020 Head, Global Therapeutic Areas

1997-2018 Janssen (Johnson & Johnson)
2014-2018 Global Commercial Strategy Leader Neuroscience, NJ, USA
2012-2014 President, Janssen Therapeutics, NJ, USA
2010-2012 Managing Director Alpine Cluster (Switzerland & Austria), Suisse
2009-2009 Managing Director Switzerland, Suisse
2007-2009 Vice President, Therapeutic Unit, France
2005-2007 Executive Director, CNS Business Unit, France
2003-2005 EMEA Business Director Nephrology & New Business Development, France
2003-2003 European Issues Management Director, France
2000-2002 Chronic Renal Failure Business Unit Director, France
1999-2000 Marketing Director Hospital Business Unit, France
1997-1999 Surgery & Anesthesiology Product Manager, France

1996-1997 FDM Pharma, France, Business Development Manager

1991-1995 bioMerieux, France
1995-1995 Microbiology Marketing Manager
1991-1994 Coagulation Product Manager

Mandat d'administrateur actuel

Munich Re (depuis 2021), Membre du Supervisory Board

Recommandation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exprime à l'unanimité un avis favorable pour la candidature de Madame Carinne Brouillon en qualité d'administrateur indépendant de la Société. Cette dernière dispose des qualités, des compétences, des connaissances, de l'expérience et de l'intégrité pour apporter une contribution précieuse au fonctionnement du conseil d'administration. Elle s'est engagée à avoir une disponibilité suffisante pour l'exercice de son mandat. Le Conseil confirme que la candidature de Madame Carinne Brouillon, satisfait aux critères d'indépendance de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations et du principe 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise de 2020 et ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Madame Carinne Brouillon.

(1) Pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029.